

12.11.2020

Comment aborder la deuxième vague de télétravail

La Suisse est touchée par une nouvelle vague de contamination de coronavirus, avec pour conséquence un durcissement des mesures à l'échelle cantonale et fédérale. L'OFSP recommande notamment aux employés qui le peuvent de travailler à domicile. Le moment est donc venu de revenir sur la sécurité informatique dans le cadre du télétravail.

Au printemps dernier, beaucoup de Suisses se sont trouvés confrontés, souvent pour la première fois, à la réalité du télétravail. Mal préparés, certains ne sont sentis parfois dépassés par la situation, reléguant ainsi au second plan les problèmes de sécurité, au profit des cyberpirates. Depuis le début de la pandémie, ces derniers se sont spécialisés dans les attaques contre les télétravailleurs, et continuent de représenter une menace sérieuse pour les entreprises, les salariés et leurs familles.

Maintenant que le travail à la maison est entré dans le quotidien de nombreuses professions, il convient d'aborder le thème de la sécurité informatique dans le cadre du télétravail et d'appliquer les mesures de protection adéquates.

À ce propos, nous vous renvoyons donc une fois encore à notre article « [5 recommandations pour télétravailler en toute sécurité](https://www.ebas.ch/fr/5-precautions-quand-on-travaille-a-la-maison/) (https://www.ebas.ch/fr/5-precautions-quand-on-travaille-a-la-maison/) ». Ces recommandations ne visent pas seulement à améliorer la sécurité du télétravail, mais permettent également de protéger l'ensemble de vos données contre les cyber-attaques et ce, pour votre bien à vous et celui de toute la famille.